République Française
Département du Rhône

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Procès-Verbal

SÉANCE du 20 juin 2024
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024
Compte rendu affiché le 25 juin 2024.
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Monsieur Gilles RAYNARD
Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan (arrivé à 19h55), BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle (arrivée à 19h50), BOINON Sandrine, VERMARE Odile, RAYNARD Gilles, BONNET Fabrice, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, Jean-Pierre GRAZIOLI.
Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,
Membres excusés : GIRAUD Alain- PERALDO Yves- LOISON Thierry.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Messieurs Yves PERALDO (pouvoir à Jean-Pierre GRAZIOLI) et Alain GIRAUD (pouvoir à Marc LOTISSIER) et Thierry LOISON (pouvoir à Sandrine BOINON) et en donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25. Il annonce que Monsieur Yvan SIMON et Madame Isabelle LOTISSIER arriveront en cours de séance.
Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance M. Gilles RAYNARD.

Il propose la correction du PV de la séance du 22 mai 2024 pour les votes et leurs répartitions sur le point suivant :
Point sur l'avancement du dossier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote ***(Oui : 14 (dont un pouvoir) - Non : 0- Abstention : 1)*** *ces acquisitions et indemnités.*
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote ***(Oui : 14 (dont un pouvoir) - Non : 0- Abstention : 1)*** *cette acquisition et les créations d'entrées.*
Cette modification est validée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente une demande de l'entreprise TP LACASSAGNE, qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour. Cette entreprise est installée sur la zone d'activité « Grange Thival » où elle entrepose des matériaux issus de voirie, démolition (enrobés, béton…) pour le recyclable. Et propose de créer une plate-forme qui permettra l'installation de futures entreprises. Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal car il y a des demandes d'installations d'entreprises sur cette partie de la zone artisanale. Le principe est de demander à l'entreprise TP LACASSAGNE d'aménager le terrain (réalisation d'une plate-forme, accès…) d'une surface d'environ 2 800 m² pour qu'à la fin de l'occupation, il soit prêt à l'accueil de bâtiments. Des questions ont été posées sur le devenir des matériaux, le concassage sur place…
Il donne lecture de la convention qui fixe les conditions de réalisation de la plate-forme et des accès, la durée de 10 mois à partir du 1er juillet 2024, les essais de compactages à fournir, la nature des matériaux, les engagements au sujet des potentielles nuisances auprès des riverains.

Monsieur le Maire demande aux Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention qui représente une opportunité pour la commune d'avoir une plate-forme et un accès réalisé sans frais. Il reconnait le bruit potentiel aux heures autorisées pour les riverains mais l'entreprise enverra des informations.
Arrivée d'Isabelle LOTISSIER à 19h50.
Après débat, le Conseil Municipal valide par un vote cette convention (Votants : 16 votants dont 3 pouvoirs – Oui : 14- Non : 0 - Abstention : 2).

Cession de terrain à la Maison Familiale,
Arrivée d'Yvan SIMON à 19h55
Monsieur le Maire expose que le terrain d'assise de la Maison Familiale appartient à la Commune. Une cession des terrains d'assises des bâtiments avait été effectuée mais pas des espaces de stationnement. La Maison Familiale envisage de construire de nouveaux bâtiments et dans le cadre de ce projet, elle souhaite acquérir la totalité du tènement, notamment pour bénéficier de subventions. Monsieur le Maire présente la cession de 6 712 m^2 environ, à l'euro symbolique (conservation par la commune d'environ 1 000 m2), issus de la parcelle cadastrée section F n°792. Le document d'arpentage sera réalisé par le Cabinet « GEOGARANTS - Géomètres Experts ». Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette cession. La Maison Familiale est une structure éducative en pleine activité et très bien référencée au vu éducatif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette cession par un vote (Votants : 17 votants dont 3 pouvoirs – Oui : 17 - Non : 0 - Abstention : 0).

Acquisition terrain contournement Nord,
Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour. Il annonce au Conseil Municipal que la délibération, prise en séance du 22 mai 2024 concernant les acquisitions de la propriété de YTURBE, sera à revoir, pas dans le montant mais dans la répartition.
Monsieur le Maire propose d'avancer la prochaine séance au mercredi 10 juillet 2024 à 19h15 afin que les dossiers puissent avancer.

Présentation et validation de la signalétique de l'Espace Juge Pascal,
Monsieur le Maire demande à Monsieur Gilles RAYNARD de présenter ce dossier. Il présente le travail de la société « POINT VIRGULE » en diffusant les différentes propositions. Des corrections sont apportées sur certaines dénominations et indications. Monsieur le Maire demande un travail avec la commission communication.
Monsieur le Maire annonce l'inauguration du centre de soins ambulatoires le vendredi 27 septembre 2024 de 11h00 à 16h00.

Présentation du projet de plan de circulation et organisation pour la réouverture de la rue Cour Denis.
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour une présentation des réflexions de la commission urbanisme. Depuis le carrefour giratoire de la Croix Blanche, pour le sens de circulation dans le centre-bourg, il est proposé une déviation des poids-lourds par le Boulevard des Entreprises, la montée des Saignes, l'Avenue Gabriel Fougerouse et l'avenue Croix Sopha. Et cela afin d'éviter le sens montant dans le centre-bourg. Seuls les poids-lourds venant du Nord pourront empruntés la rue Cour Denis, puis la rue de Lyon.
Il présente ensuite le projet de sens de circulation que le Cabinet ARTER a élaboré lors de l'étude « Saint Laurent Horizon 2025 ». Il propose les modifications suivantes qui sont validées : Rue Cour Denis en sens unique descendant, Rue Sébastopol en sens unique montant, Montée de la Galène en sens descendant. Des aménagements de sécurité (stop, cédez-le-passage…) sont proposés.
Pour les camions de livraison : un tracé sera mis en place depuis l'avenue des 4 cantons.

<u>Gestions du personnel</u> : Présentation des mouvements 2024 (arrivées, départ en retraite, réorganisation interne...) dans les différents services et débats. - Organisation des services : Scolaire et Périscolaire, restaurant scolaire, technique et bâtiment.

Monsieur le Maire expose que beaucoup de mouvements affectent le personnel communal et que la gestion dans certains services est actuellement complexe. Monsieur le Maire souhaite un débat au Conseil Municipal. Il demande aux élus de présenter les services dont ils sont gestionnaires.

Monsieur Yvan SIMON expose que les services techniques ont été impactés depuis deux ans par des départs en retraite et des arrêts maladie. Trois personnes ont été recrutées en l'espace de six mois. Un agent n'a pas souhaité continuer au bout de six mois de contrat. Il manque donc un poste et la saisonnalité de l'activité impacte lourdement le fonctionnement. Des renforts d'été sont prévus avec des embauches de jeunes.

Monsieur le Maire évoque aussi le départ en retraite de Christian COLLOMB au 1er janvier 2025. Son poste a été proposé en interne mais la question se pose de remplacer poste pour poste. Il y a donc un problème d'effectif (5 agents pour les services techniques) et d'organisation.

Monsieur le Maire souhaite que le départ en retraite de Christian COLLOMB soit préparé et que son remplacement soit anticipé afin d'effectuer un tuilage sur ce poste.

Madame Yvette BRETONNIER présente l'organisation du service scolaire avec le départ en retraite de Jeanine BERNE. Afin de compléter l'équipe scolaire avec Anaïs COUBLE, deux annonces ont été lancées et le recrutement d'un adjoint technique a été effectué.

Pour les temps de garderie, sont présentes Valérie DECULTIEUX, Laetitia RONZON, Jeanine BERNE, Anaïs COUBLE et Anaïs D'ESPALUNGUE.

La gestion est complexe avec des difficultés relationnelles avec les parents et des enfants parfois en difficulté ou au comportement agressif ou conflictuel.

Monsieur le Maire énonce les difficultés de gestion relationnelle du restaurant scolaire et la fatigue induite pour les élus par le comportement des élèves soutenus par leurs parents. Un débat s'engage autour de la nécessaire formation des agents à la gestion des enfants difficiles et du conflit.

<u>Bilan de la fête du Sport et des Loisirs</u>,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles RAYNARD : 110 bénévoles ont participé à cet évènement. Pour le point financier, 30 sponsors et 3 collectivités ont apporté leur aide et soutien. Toutes les démonstrations proposées ont été appréciées. La soirée champêtre a été un beau succès avec une participation de 285 personnes et une animation de très grande qualité, un repas excellent. La météo a joué un grand rôle. Pour les activités découvertes, les associations locales ont été très contentes de l'affluence. Pour une première, il trouve que c'était une grande réussite.

Monsieur Yvan SIMON complète le point effectué par le fait que cela soit une vraie fierté d'avoir pu réaliser un projet du mandat 2020. La barre a été placée très haute dès le départ et la réussite a été au rendez-vous.

Madame Marielle SERAILLE félicite le binôme de présidents.

<u>Conventions communautaires à valider</u>,

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat à passer avec la CCMDL au sujet du réseau des bibliothèques au sujet des coûts de maintenance et d'hébergement du logiciel et l'emploi d'un coordinateur. La Commune s'engage à contribuer aux coûts de fonctionnement pour la somme de 1 199,26 euros pour 2024, 2 564,72 euros pour 2025 et 2 803,01 euros pour 2026. La DRAC supprime peu à peu des aides et les communes doivent suppléer à ce désistement de l'Etat. Le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Il présente la convention pour la mise à disposition pour les arceaux à vélos. Il y a aura ensuite un fonds de concours. Le Conseil Municipal valide cette convention.

<u>Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes pour la CCMDL</u>,

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes pour la CCMDL. Un débat s'engage autour des remarques qui ont été formulées mais globalement la CCMDL se porte bien financièrement.

Organisation des élections législatives,
Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation des élections législatives.

Travaux des commissions,
Isabelle LOTISSIER rend compte de la réunion du planning des salles. Quelques réponses sont en attente mais les créneaux se sont bien répartis entre les différentes associations. Et les demandes d'inscription au Forum des Associations ont été envoyées cette semaine.
Elle présente une nouvelle association « La Compagnie du Chamosset » qui a pour but la création d'une compagnie médiévale pour faire des animations au Château de Chamousset.
Elle présente le réseau des écoles de musiques sur le territoire de la CCMDL avec 600 élèves. Les fanfares payent une participation à l'équipe de musique pour les élèves qui prennent des cours.
Monsieur le Maire présente la demande de l'UCALES pour que la fête de la Musique se déroule sous la Halle pour des raisons de météo. Le Conseil valide cette demande.
Madame Yvette BRETONNIER présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole et annonce l'inscription de 115 élèves inscrits pour l'instant pour la rentrée 2024-2025.
Monsieur Yvan SIMON rend compte de l'accueil de 75 élèves cyclistes pour le cyclo des Monts et remercie les élus qui ont aidé.
Pour les travaux du « Pumptrack » : les enrobés sont reprogrammés la semaine prochaine.
Pour les travaux des courts de tennis, les travaux ont commencé avec la dépose de la clôture par les services techniques. Pour l'éclairage, un mas d'éclairage sera à refixer mais sans coût pour la Commune.
Il propose aussi l'embauche de Mathis CARRET du 2 au 26 juillet 2024 pour renforcer les services techniques. Cette proposition est acceptée.
Monsieur Ludovic CARRET présente un devis des Toitures BERTHOUD pour une construction d'un auvent devant le restaurant scolaire pour remplacer la structure actuelle, pour un montant de 18 787.10 euros HT, 22 544.52 euros TTC. Le Conseil Municipal valide le devis par un vote (Votants : 17 dont 3 pouvoirs : Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0).
Il présente également un deuxième devis de l'entreprise PERRET pour l'aménagement des aires de point d'apport volontaire. Le Conseil Municipal valide finalement le devis de GV FAURE pour un montant de 32 209.60 euros HT, 36 651.52 euros TTC par un vote (Votants : 17 dont 3 pouvoirs : Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0).
Monsieur Gilles RAYNARD annonce une réunion pour la transition écologique (CCMDL) début juillet.
Madame Odile VERMARE pour le marché forain : le poissonnier espère s'installer sur les marchés avant la fin d'année. La discussion s'engage ensuite sur la sonorisation du village et des travaux à effectuer afin de relier la place du Marché mais aussi le plateau sportif.
Monsieur Fabrice BONNET expose que le marché a accueilli lundi dernier 75 veaux au marché. Et il annonce que le Comice des 4 cantons aura lieu à Saint Galmier le 6 et 7 juillet 2024.
Madame Sandrine BOINON : La lettre d'information n°32 terminée et le fichier doit être envoyé à l'imprimeur au plus tard le 28/06/2024. Les élus seront sollicités pour la distribution.

Questions diverses.
Monsieur le Maire annonce le lancement des travaux de finition du Lotissement les Sources par la société MGB pour un montant de 38 500.30 euros HT. Ces travaux auront lieu en juillet 2024 ou septembre 2024.
Pour l'Immeuble Cour Denis, la réception du magasin de chaussures aura lieu le 27 juin 2024 et celle du pôle culturel le 11 juillet 2024. Madame Marie-Jo DELORME annonce la livraison du mobilier du 30 juillet au 1er aout 2024.
Monsieur le Maire annonce le refus d'attribution de DETR pour le pôle culturel (150 000 à 200 000 euros demandés) : d'autres demandes de financement seront déposées. Marie-Jo DELORME annonce une journée portes-ouvertes au pôle culturel en septembre 2024.

Monsieur le Maire fait part de l'intégration des excédents du budget atelier-relais au sein du budget général (001 : +195 708.04 euros – 002 : + 42 014.12 euros), de la demande de la Trésorerie de l'autorisation de correction une erreur d'article par opération rectificative pour la somme de 20 144.70 euros, initialement à l'article 4581 au lieu de l'article 45411. Et de la décision modificative à effectuer entre les articles D 1345 et R1335 (30 000 euros au BP2024) pour les articles D1342 et R1332 (toujours pour 30 000 euros). Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ensemble de ces opérations comptables.

Séances programmées pour 2024 : **Attention changement de date : 10/07/2024**
12/09/2024-17/10/2024-21/11/2024 -19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55

Le Maire,

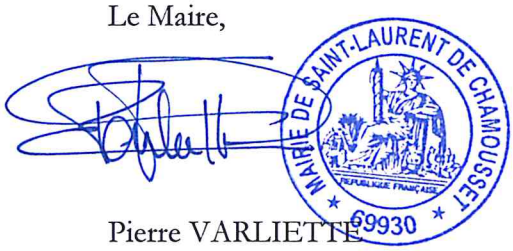

Pierre VARLIETTE